

Déclaration des délégués des personnels du SNUipp-FSU Oise CAPD du 5 décembre 2014-12-04



Dans un contexte de crise économique et sociale importante et qui perdure la question des salaires et des carrières devient de plus en plus prégnante pour l'ensemble de nos collègues.

Nous rappelons la perte de pouvoir d'achat de près de 13% depuis l'année 2000, liée en partie au gel du point d'indice annoncé jusqu'en 2017. Mais il y a également la mise en place de la réforme des rythmes scolaire qui a des conséquences financières pour les enseignants : augmentation du trajet entre le domicile et le travail ; la garde des enfants).

Face à cela, la mise en place de l'ISAE et l'élargissement du ratio de l'accès à la hors classe ne sont pas des réponses satisfaisantes pour la profession.

Le SNUipp/FSU revendique une indemnité pour tous dont le montant ne peut être inférieur à celui de l'ISOE du second degré. C'est une revalorisation du point d'indice dont la profession a besoin.

Le SNUipp/FSU s'inquiète également du récent débat rouvert par les sénateurs sur la journée de carence et des atteintes au GVT (glissement – vieillesse – technicité).

Concernant les salaires, le SNUipp/FSU exige une mesure générale immédiate et l'ouverture de véritables négociations sur :

- la revalorisation du point d'indice et une augmentation uniforme de 50 points d'indices ;
- un salaire minimum à 1600 euros net ;
- des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
- l'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire ;

En matière d'avancement, le SNUipp/FSU revendique :

- l'accès de tous les enseignants à l'indice terminal du corps (783)
- la reconstruction de la grille avec la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous et le passage au rythme d'avancement le plus rapide pour toutes et tous (grand choix).

Pour ce qui concerne la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, le recteur de l'académie d'Amiens a annoncé lundi 24 novembre 2012 ses propositions pour l'Education Prioritaire à la rentrée 2015. Cette carte n'a fait l'objet d'aucune véritable concertation. Le département de l'Oise est celui qui est le plus touché alors que les besoins y sont importants : Le Recteur a proposé la **sortie de l'Éducation Prioritaire pour 3 collèges** de l'Oise et d'écoles de leur secteur : le collège Pierre Mendès France de MERU, Romain Rolland de MOUY, Le Fréron de CREVECOEUR LE GRAND.

Sur les 8 collèges ECLAIR, seulement 5 passent sous le label REP+.

4 communes ont été identifiées par le Ministère de la ville comme "nouvelles villes prioritaires" : il s'agit de CREPY-EN-VALOIS, CLERMONT, PONT-STE-MAXENCE et LIANCOURT. Hors aucune d'entre elles ne rentre dans la nouvelle carte de l'Education Prioritaire !

Le risque est fort, dans le contexte budgétaire tendu, de voir les dotations fondre progressivement et les conditions de travail des élèves et des personnels des écoles se dégrader:

- encore moins de moyens pour les écoles,
- des effectifs qui vont augmenter de façon drastique, des classes plus chargées (30 élèves au lieu de 25 en primaire et 26 en maternelle),
- des postes d'enseignants en partie supprimés, des personnels dont les enseignants moins bien payés, etc.

Le SNUipp avec la FSU soutient les actions en cours à Mouy, Méru et sur le réseau des écoles de Crèvecœur le Grand et appelle les personnels à se mobiliser et à se rassembler le 17 décembre devant le ministère pour exiger une politique d' Education Prioritaire qui soit à la hauteur des besoins : la carte de l'éducation prioritaire doit être étendue.

Concernant l'aide administrative : lors de l'audience que madame l'inspectrice d'académie a accordé au SNUipp de l'Oise, nous avons bien entendu les priorités annoncés concernant l'affectation des contrats CUI : priorité 1 AVS, priorité 2 aide administrative pour les écoles de 2/3 classes. Le 27 novembre, le SNUipp de l'Oise vous a écrit car nous avons été sollicité par de nombreux collègues en contrat CUI et directeur(trice)s d'école concernant les modifications en cours : retrait de l'aide administrative, transfert de personnel, modifications de mission... qui choquent nos collègues tant dans le retrait soudain d'un moyen nécessaire que dans la gestion d'un personnel dans la précarité qui peut se retrouver sans emploi et ce sans préavis alors que le contrat pouvait être renouvelé.

C'est pourquoi, nous vous demandons une souplesse dans la mise en œuvre de ces dispositions : certaines circonscriptions ont peu de petites écoles ou pas d'élèves en attente d'attribution d'une AVS, des personnels vont se retrouver sans emploi, éloignés géographiquement, etc. Pour nous, les personnels en contrat CUI doivent pouvoir être renouvelés et une attention particulière doit leur être portée.

De plus grosses écoles doivent pouvoir aussi garder ce moyen appréciable et nécessaire à leur bon fonctionnement. A cet égard, la réaffectation des moyens en aide administrative des écoles de plus de 4 classes vers celles de 4 classes interrogent (même volume de décharge avec moins de classes) et suscite beaucoup de réactions des collègues qui ressentent un sentiment d'injustice. Nous vous avons d'ailleurs déjà interpellé lors du Groupe de travail sur l'allègement des tâches administratives. Nous demandons des précisions sur ce point et que toute la transparence soit faite sur l'implantation de l'aide administrative (liste des écoles concernées et quotité affectée).